L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 22 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

A. E. Phillips, notaire, 5 Carondelet, peut prêter sur hypothèques de 200 à 200,000. 29 déc—6m

A VENDRE.

BONNE occasion pour maniaux les jardiniers ou autres cultivateurs—A vendre un lot de terre en culture et en rapport de 317 pieds de face sur 219 de profondeur, situé rue Broad, entre Ouilly et Aubry, entouré d'une barrière en cypre. Maison fraîchement réparée, contenant 6 chambres, trois dans le principal forgé de legis et trois dans l'aile formant cuisine, grande galerie devant et derrière, poulailler immense, grainier, écurie, remise et manège pouvant contenir deux chambres pour gardien dans le fond du terrain. Le tout séparé du jardin par une barrière à claire-voie récemment construite, ainsi que tous les outils aratoires, charrues de Mail, mulet et wagon et buzzard-wing. Toutes qu'il faut enfin pour continuer l'exploitation de la dite propriété. S'adresser rue Bourbon, 125. 23juin

A VENDRE ou à louer, par ordre du propriétaire absent, la maison No 286 rue de Bayou, entre Claiborne et Derbigny ; terrain 3 pieds au-dessus du trottoir, jardin, etc. Cette 19 juin—77

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forge, No 73 Rue Anne, barrière en fer, balcons, vérandahs, colonnes, grilles de tombes, portes de caveaux, voleta, tentes à mécanique. 17 juin—1m

DEMANDES.

ON demande—Un bon cheval de famille doux et sans défaut. On ne le prendra qu'autant que le prix sera modéré. S'adresser à G. R. No 311 Post office Box. 19 juin—

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer" 295 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné que la demande vers faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi de 1877, et pour la remplacer par une autre plus conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
10 juin—5 f en 30 j.

A VIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le pouvoir de changer mon nom comme stéréographe dans l'affaire de l'Etat, par l'avocat-général, contre le juge Lazarus. No 9,845. Cour Suprême de la Louisiane.
ARTHUR MCGUIRK.
3 juin—3fen1m

A VIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que il sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane devant la Cour de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.
WM. DURBRIDGE.
29mai—5f en 30 j.

28 mai 1888.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pouvoyant aux revendications de Jules Jeanjean, Jr., etc., la Nouvelle-Orléans, et contre un Bureau dans ce but ; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessement de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.
29 mai—7f en 30 j.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Corinne M. Duff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,362—Division A—Attendu que Jérabam Lucia a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Corinne M. Duff, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 juin—22 27—1er juil

Succession de Milton B. Muney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,729—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Daniel P. Marcy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS.
22juin—22,27—1er juil. Greffier,

Succession de Duncan F. Kenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,664—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mannie B. Kenner et de Joseph L. Brent dans des exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier
17 juin—17, 22, 26.

Succession de Mme Mary B. Bonny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,776.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Godefroy Bonny, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS.
21juin—21,26,30 Greffier.

Succession de Amelia Flenige, veuve de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,472—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Beckering, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS,
20 juin—20 24 23 Greffier.

Succession de Veuve José Barba Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 24,368—Division B. A laissé que Mme Isabelle Bertel, femme de Antonio Fernandez, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve José Barba Sr, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS.
20 juin—20 24 23 Greffier.

Succession de Spencer Ross.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,334—Division E. Attendu que Jeanne Ross a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Spencer Ross, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS.
15 juin—15 20 23 Greffier.

Succession de Pierre Bacon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,793—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Chas F. Rooling, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS.
15 juin—15 20 24 Greffier.

Succession de Charles Reifferscheid.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,696—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jean M. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS. Greffier.
13 juin—13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 24,277—Division A—Isaac K. Levy & Son vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des défendeurs, la raison sociale de Isaac K. Levy & Fils et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soient convoqués et tenus pardevant William R. Kerr, notaire, à son bureau, No 28 rue Carondelet, en la ville, le LUNDI, 23 du mois de juillet 1888, à 11 heures a.m., dans le but de consulter et décider sur l'application des dite pétitionnaires pour un répit, et dans l'intervalle toutes les poursuites actuelles contre les pétitionnaires et leur que contre les biens des dite pétitionnaires ses sont suspendues, et que Sam. Henderson Jr., Esq., avocat, soit nommé leur représentant les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—6 13 20 27

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Rooling vs. ses créanciers—No 24,183—Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Chas F. Rooling soit convoquée et tenue pardevant F. B. Earhart, notaire en cette ville, No 26 Carondelet Place, le LUNDI, 23mai, 2me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération ladite requête et de consulter et décider sur la demande de dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues et que Henry Hoyt, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 25 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D RANKIN, Député Greffier.
27mai—5f en 30 jours

28 mai 1888.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pouvoyant aux revendications de Jules Jeanjean, Jr., etc., la Nouvelle-Orléans, et contre un Bureau dans ce but ; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessement de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.
29 mai—7f en 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de ménage, d'hôtel-Lion d'un photographe, de livres, d'outils, d'une ventre, d'articles de pêcheur, de substances chimiques, etc.

The Diamond Match Co. vs Geo. W. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,849—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Mire, Bienville et Tonti, désigné par le numéro douze, de l'îlet No seize, sur un plan de l'Ingénieur, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire. Ledit lot mesure vingt-sept pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de cent quarante-huit pieds six pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro douze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze, contenant vingt-sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, et mesurant, conformément à un plan de l'arpenteur Arthur Grunez, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent deux pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre-vingt-quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et joignant dans le fond, deux cent trente-trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'angle des rues Olympia et Gasquet et, conformément au dit plan, est subdivisée en neuf lots de divers mesurements.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans l'îlet numéro 508, borné par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant conformément au plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent douze pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, et dans le fond deux cent soixante-neuf pieds quatre pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Cortez, et cent soixante-douze pieds dix pouces et trois lignes sur l'autre côté touchant au lot No 2 et trente-deux pieds huit pouces de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations connues par le No 531 rue Dumaine. Ainsi la même propriété acquise par Hy. Vlavant et A. Brunan par acte passé pardevant Jules Dorlac notaire, le 19 juillet 1883, enregistré au Bureau des Transferts, livre 117, folio 84.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5 12 19 26 juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citiens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Durel, veuve de Bernard Avegno, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 23,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Un lot de terre, situé dans cette ville, 2ème district, ayant 17 pieds de front sur les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la dite rue St-Pierre sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre. Ensemble avec quarante cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane et toutes les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir : la somme de cent quinze dollars ($115 00) montant du dit jugement et les frais de saisie, plus payées dues sur les propriétés ci-après décrites pour année 1877 et 1878, assessées au nom de (inconnu)

Description de la propriété

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme le No 5 dans l'îlet No 314, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti et de 30 pieds de front sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds ;

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9, dans l'îlet No 314, borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Tonti et Conti, le dit lot No 8 mesurant 100 pieds sur la rue Rocheblave, sur une profondeur de 100 pieds ;

Attendu que la ladite vente, Jean Baptiste Laporte est devenu l'acquéreur et l'adjudicataire des dites propriétés, le prix d'achat pour la propriété premièrement décrite de cinq cent dollars, et pour la propriété secondement décrite de vingt un dollars, que le 28 avril 1887, lesdites propriétés ont été vendues au public par Jean Baptiste Laporte, en vertu de deux actes de vente passés pardevant Alphonse Babonin, notaire, et enregistrés respectivement, conformément à la loi, au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre 126, folio 659 ;

Et, attendu que dans Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition en annoncs, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95 approuvée le 19 mars 1870, comme comme les Statut Révisés de la Louisiane ;

Toutes les personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci-dessus décrites, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures, de la publication de notre ordonnance, de la description des dites propriétés, ou de l'adjudication en vertu de laquelle s'est opérée la vente, ou de toute autre irrégularité qui se trouverait dans les assessements, les avis, les demandes, les annonces, le temps ou le mode de la vente dans laquelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de tout autre manquement quelconque sont, par les présentes, prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans d'avoir à déduire dans les trente jours à partir de celui de cette monition publiée par la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN député greffier.
9mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 6 de juillet 1888, à 10 heures a. m. pour voter sur son application pour un répit d'un an et de trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt ; que Aug. Bernas, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 30 mai 1888.
Signé : A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
A. Lassere, Député Greffier
30mai—3f en 30 j.

Nous Soussigné, par le présente, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, sont bien avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 JUILLET 1888.

GROS LOT :

$30,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10 ; Quart de Billet $5 00 ; Dixième de Billet $2 ; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $500,	soit	$50,000
100 Lots de $300,		30,000
100 Lots de $200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $500,	soit	$499,500
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,900

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les Ordres on toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express à mes frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lnd.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des générales soussignés au Bureau, seul chargés des tirages, est une garantie de la parfaite sincérité qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président de une institution bien connue dans cette charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Décisions vous donc des contrefaçons et des pièces mensongères.

Extrait du Rapport de l'Etat de la Louisiane, 1884 :

Considérant que la Loterie de l'Etat de la Louisiane a été établie par la Législature de l'Etat de la Louisiane, et que la Cour Suprême de l'Etat a déclaré que la loi qui la rétablit est constitutionnelle ; Nous, les soussignés, Commissaires de l'Etat, nous sommes unanimement d'opinion que la Loterie de l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle est actuellement conduite, est une institution bienfaisante et que le public y a droit à la protection de la loi.

Nous recommandons que la Loterie de l'Etat de la Louisiane soit maintenue et encouragée par la Législature de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, sont bien avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de valeur sur la rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Mire, Bienville et Tonti, désigné par le numéro douze, de l'îlet No seize, sur un plan de l'Ingénieur, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire. Ledit lot mesure vingt-sept pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de cent quarante-huit pieds six pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro douze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze, contenant vingt-sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, et mesurant, conformément à un plan de l'arpenteur Arthur Grunez, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent deux pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre-vingt-quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et joignant dans le fond, deux cent trente-trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'angle des rues Olympia et Gasquet et, conformément au dit plan, est subdivisé en neuf lots de divers mesurements.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans l'îlet numéro 508, borné par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant conformément au plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent douze pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, et dans le fond deux cent soixante-neuf pieds quatre pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Cortez, et cent soixante-douze pieds dix pouces et trois lignes sur l'autre côté touchant au lot No 2 et trente-deux pieds huit pouces de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations connues par le No 531 rue Dumaine. Ainsi la même propriété acquise par Hy. Vlavant et A. Brunan par acte passé pardevant Jules Dorlac notaire, le 19 juillet 1883, enregistré au Bureau des Transferts, livre 117, folio 84.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5 12 19 26 juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Giroux, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente six pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante-douze pieds onze pouces une ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté de la rue Dumaine, et trente-huit pieds 3 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant de toute façon quelconque.

Cette propriété a été autrefois, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant feu William A. Castell, moyennant un cent vingt dollars ($120) partenant à la communauté existant entre ledit Antoine Zanoli et sa défunte femme Teresa Cloverdis, dotée par le décès de ladite Teresa, et sa fille Mme Marie Elisabeth Zanoli, femme de Jean Multé junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur lelieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20mai—20—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur, comme comme le No 331 rue Dumaine, entre les rues Roman et Prieur.

John Petit vs. Henry Vinvent et al. (Alice Bordelois, femme de Henry Vinvent, et Charles Dumaine.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,163—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Lafarpe et Colombus, désigné par le No 6 de l'îlet No 16, d'après un plan par Sing; daté le 12 juin 1841, déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public, sous le No 5 du livre de plans No 3 ; le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces sur la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant, sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

F. L. Fontenot vs. Mme Ve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Désiré et Elmire, désigné par le No 4 de l'îlet No 8 d'après un plan requisé par De Armas, sous-voyer, daté le 22 mars 1881, annexé à un acte passé le 26 avril 1881, pardevant Chas T. Soniat, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St-Claude, sur cent trente un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied mesurant trente pieds de face à la rue Elmire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, sauf une réserve.

Etant la même propriété achetée par la défenderesse de Mme J. E. Edwards, acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté le 11 décembre 1886.

Faisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr C. H. Tebault vs. F. J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,013—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un sixième indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations connu comme No 147 rue Canal, étant le troisième magasin du coin Bienville et Dauphine. Ledit lot mesure 22 pieds 6 pouces de face à la rue Canal sur 85 pieds 4 pouces de profondeur dans l'îlet borné par les rues Bienville et Dauphine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme l'intérêt de Frederick J. Knapp, défendeur.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19,26—3,10,14,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 23,740.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

L'acquéreur en outre assumera le reste des dites actions hypothécaires qu'il est pas encore 10 mais qu'il sera tenu de payer conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de trois mille quatre cent vingt dollars ($3,420) de l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à la charte et aux règlements ; et le reste, s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

F. L. Fontenot vs. Mme Ve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Désiré et Elmire, désigné par le No 4 de l'îlet No 8 d'après un plan requisé par De Armas, sous-voyer, daté le 22 mars 1881, annexé à un acte passé le 26 avril 1881, pardevant Chas T. Soniat, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St-Claude, sur cent trente un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied mesurant trente pieds de face à la rue Elmire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, sauf une réserve.

Etant la même propriété achetée par la défenderesse de Mme J. E. Edwards, acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté le 11 décembre 1886.

Faisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUD